



# BRÈVE ÉCONOMIQUE

VOTRE EXPERT



## Loi de pouvoir d'achat principales dispositions

La loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a été publiée au Journal Officiel le 17 août 2022. Cette loi entérine une **baisse des cotisations sociales pour les indépendants**, une revalorisation anticipée des prestations sociales, la déconjugalisation de l'AAH et inaugure la **nouvelle "prime de partage de la valeur"**, inspirée de la prime Macron.

### Prestations sociales

**Revalorisation des prestations familiales, des retraites, de la prime d'activité et des minima sociaux.** La loi prévoit par anticipation sur la revalorisation annuelle prévue en 2022 ou 2023, **une revalorisation de 4%** du montant des droits et prestations sociales à compter de juillet 2022.

**Déconjugalisation de l'Allocation d'Adulte Handicapé.** Les revenus du conjoint ne seront donc plus pris en compte pour le calcul de cette prestation à compter du 1er octobre 2023 au plus tard.

### Cotisations sociales

#### Baisse des cotisations sociales des indépendants.

La loi entérine la baisse des cotisations maladie acquittées par les travailleurs indépendants dont le revenu net d'activité ne dépasse pas le Smic.

Elle vise à faire en sorte qu'un indépendant ayant un revenu équivalent au Smic net voit son **pouvoir d'achat progresser de 550 euros par an**.

Un décret devra préciser les modalités d'application de cette mesure.

### Prime de partage de la valeur (anciennement prime macron)

[Lien brève sociale – Prime de partage de la valeur - août 2022](#)

Contact CAPEB du Morbihan: [philippe.leray@capeb56.fr](mailto:philippe.leray@capeb56.fr) – 02 52 56 94 14



**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS  
CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX  
02 97 63 05 63 - [capeb56@capeb56.fr](mailto:capeb56@capeb56.fr) -   
[www.capeb.fr/morbihan](http://www.capeb.fr/morbihan)